

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 6 juillet 2009

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 27 juin 2009 s'est réuni le 6 juillet 2009 à 18h00 dans la Salle polyvalente de Durdat-Larequille, présidé par Jean-Louis Gaby.

<b>BIZENEUILLE</b>	Alain ROUSSEAU, excusé Marie-Hélène RORET
<b>LA CELLE</b>	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
<b>CHAMBLET</b>	Alain CHANIER Valérie DAFFY, présente à partir de la question 2 Michèle DUFFAULT
<b>COLOMBIER</b>	Gilles BOULICOT, présent à partir de la question 4 Jean-Pierre CHANIER
<b>COMMENTRY</b>	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET, excusé remplacé par C. CABASSUT Luc BRZUSTOWSKI Annie LAVILLE, excusée remplacée par M.C. RESSOT Ghislaine MANOURY
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Gérard PAQUET Jean-Claude MANSAT
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE, excusé remplacé par J.P. PICANDET Michel RIVIERE
<b>HYDS</b>	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY, excusé
<b>MALICORNE</b>	André SAVY Guy COURTAUD
<b>NERIS LES BAINS</b>	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX, excusée remplacée par Annie PETITPEZ Gilles MARTIN Philippe COLLINET
<b>SAINT ANGEL</b>	Michel GIVERNAUD Michel PETIT, excusé
<b>VERNEIX</b>	Lionel BROCARD, excusé remplacé par G. JARDOUX Valérie LAMARQUE

Jean-Pierre PICANDET est élu secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.  
Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2009.

1. ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES :

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2. ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – BUDGET ANNEXE « ZAC DE MAGNIER » - DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 du Budget Annexe « Zac de Magnier ».

3. ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – FORMATION CONTRAT D'AVENIR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser la prise en charge du stage de formation générale BAFA qui sera suivi par l'agent en contrat avenir par la Communauté de Communes de Commentry / Nérès-les-Bains et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

4. ADMINISTRATION GENERALE – ADHESION DU SICTOM REGION MONTLUCONNAISE AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR LA GESTION DES DECHETS EN ALLIER :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention :1) d'approuver l'adhésion du SICTOM Région Montluçonnaise au Syndicat Mixte d'Etudes pour la gestion des Déchets en Allier et d'approuver les statuts du dit Syndicat.

Michel Givernaud précise que ce syndicat est créé au niveau du Département afin de mettre en place un bureau d'études sur la gestion des déchets.

Jean-Claude De Pin espère que sera pris en compte le service à la personne.

Michel Givernaud précise que les zones et les tournées vont être redéfinies pour 2010.

5. ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DES STATUTS – AVENANT N°16 – ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE L'ALLIER :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de demander l'adhésion de la Communauté au SIEGA dans le cadre de la compétence communautaire d'aménagement de zones communautaires et d'opter pour la compétence syndicale suivante : « Maîtrise d'ouvrage, gestion et entretien des installations d'éclairage public sur les domaines public et privé de la Communauté » définie par le projet de statuts, d'émettre un avis favorable sur la modification des statuts, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'avis des Conseils Municipaux des communes de la Communauté.

Il est précisé qu'il n'y a pas de cumul avec les adhésions communales.

6. ADMINISTRATION GENERALE – EXPLOITATION DE DEUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE COMMENTRY :

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Commentry pour l'entretien et l'exploitation du poste de relevage des eaux usées situé sur le Campus 3 (route de CHAMBLET) et pour l'exploitation d'un nouvel ouvrage d'assainissement situé à l'intérieur de l'Accueil de Loisirs « Les Galibots », route des Ferrières.

7. ADMINISTRATION GENERALE – A 714 – BRETELLE AUTOROUTIERE DE MONTLUCON – CONVENTION DE RETABLISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention qui prévoit une modification de l'implantation de trois candélabres du carrefour giratoire de la Croix de Fragne (Route Départementale n°39) dans le cadre de l'élargissement à 2 x 2 voies de la RN 145 actuelle pour la construction de l'A 714 – Bretelle autoroutière de Montluçon entre la RD 2144 et l'A71 et à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

8. ADMINISTRATION GENERALE – DEPLACEMENT RESEAUX HTA / BT SUITE CONSTRUCTION BRETELLE A 714 – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec ERDF dans le cadre d'une étude « Déplacement réseaux HTA / BT suite construction Bretelle A 714 », dans le cadre de l'élargissement à 2 x 2 voies de la RN 145 actuelle pour la construction de l'A 714 – Bretelle autoroutière de Montluçon entre la RD 2144 et l'A71. L'aménagement de la zone d'activité de la Croix de Fragne venant de s'achever au printemps 2008 (création de voirie, aménagement paysagé...), la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains demande que le tracé de l'ouvrage passe sous chaussée (RD 94) et non sous l'accotement au niveau de la ZA de la Croix de Fragne.

9. ADMINISTRATION GENERALE – CROIX DE FRAGNE – BRETELLE AUTOROUTIERE DE MONTLUCON - VENTE D'UN TERRAIN :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la promesse de vente à la société AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE (A.P.R.R.), représentée par son opérateur foncier, le cabinet SINTEGRA, le reste de la parcelle AW n°120, et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent jusqu'à l'acte authentique de vente.

10. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZA DE LA CROIX DE FRAGNE – DEMANDE DE TERRAIN POUR UNE INSTALLATION DE CHANTIER :

*Dossier retiré de l'ordre du jour*

11. CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTION ANIMATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable au programme d'animation présenté, et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.

Ghislaine Manoury demande si des interventions dans des écoles sont prévues.  
Michel Givernaud répond que la responsable doit prendre contact avec les écoles.  
Monsieur le Président précise qu'il faut que le thème entre dans le cadre du projet éducatif.

12. CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTION ANIMATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention avec Françoise GLIERE (contes) et Jean Michel PLASSE (musique) pour un spectacle intitulé « Cric Crac Croc ». La prestation aura lieu le samedi 3 octobre 2009 à la Médiathèque à Chamblet. La rémunération est de 650 €.

13. ACTION SOCIALE – CENTRE MULTI ACCUEIL – CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'UNE FORMATRICE A LA SENSIBILISATION A LA COMMUNICATION NON-VIOLENTE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention : 1) d'autoriser le Président à signer une convention avec l'Association des Compagnons de l'Arche Saint-Antoine pour une formation de développement personnel sur le thème de « la sensibilisation à la communication non-violente » animée par une formatrice spécialisée dans la gestion des conflits pour un montant total de 663,77 euros.

Monsieur le Président précise que toute l'équipe de la structure multi-accueil suit cette formation.

14. ENFANCE / JEUNESSE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITIONS D'INSTALLATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES AVEC LA COMMUNE DE COMMENTRY :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention avec la commune de Commentry qui consiste à la mise à disposition gratuite par cette dernière à la Communauté de Communes, des installations sportives et culturelles pour les activités organisées dans le cadre de l'accueil de loisirs « Les Galibots ».

15. ENFANCE / JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL – ACQUISITION D'UN VEHICULE 9 PLACES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à acquérir un véhicule 9 places de marque MERCEDES SPRINTER à la Commune de La Celle pour un montant de 7 000 € et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Il est précisé que le véhicule va servir au petit transport d'enfants, à l'organisation des mini-camps, au ramassage occasionnel.

Gérard Paquet demande si un conventionnement avec le centre de Villefranche est envisageable. Monsieur le Président répond que vu l'investissement réalisé et les frais de ramassage, une convention n'est pas envisagée.

16. ENFANCE / JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALIBOTS » –CONVENTION AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE AUVERGNE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec la Mutualité Sociale Agricole Auvergne.

17. ENFANCE / JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALIBOTS » - MODIFICATION DU PROJET EDUCATIF ET DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'ensemble des modifications apportées au règlement intérieur et au projet éducatif de l'accueil de loisirs « Les Galibots ». Les modifications portent principalement sur l'ouverture du mercredi soit à la journée soit l'après-midi.

18. ENFANCE / JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALIBOTS » - CONVENTIONS MINI-CAMPS ETE 2009 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les conventions jointes concernant l'organisation de deux mini-camps hors site proposés aux enfants dans le cadre du programme d'animation de l'accueil de loisirs « Les Galibots » pour l'été 2009.

Il est précisé que les camps sont complets.

19. ADMINISTRATION GENERALE – ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALIBOTS » - CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE :

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'exploitation des installations de chauffage de l'Accueil de loisirs « Les Galibots » avec la Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY - agence Auvergne, située ZI Le Brezet 16 Rue Pierre Boulanger 63017 Clermont-Ferrand.

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président :

- Annonce l'ouverture de l'accueil de loisirs le 6 juillet 2009,
- Fait un point sur le nombre d'enfants inscrits avec leur commune d'origine,
- Annonce que l'inauguration aura lieu le 22 juillet 2009 à 16H00,
- Annonce le recrutement au 1<sup>er</sup> août de Jean-Michel Carneiro, adjoint administratif, à la Communauté de Communes,
- Fait un point sur les sentiers de randonnées,
- Fait un point sur le dossier Viatemis : l'implantation de cette société sur la zone de la Croix de Fragne est actuellement en discussion,
- Annonce qu'au niveau de la Zac de Magnier, le dossier est au point mort,
- Annonce que le contrat Auvergne + est en cours de négociation : des projets concernant l'aménagement des zones d'activité ont été présentés au niveau intercommunal, au niveau communal, un projet émanant de la commune de Nérès-les-Bains (les Nériades) et un émanant de la commune de Commentry (piscine) sont inscrits.

Jean-Pierre Bougerolle fait un point sur le SCOT.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.